

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES SELON IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

**Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080
Tunis**

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2023 qui sont élaborés selon les normes IFRS accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable « Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F » & « Expert Partners ».

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

Actifs	<i>Note</i>	30/06/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	A1	1 566 432	1 711 166
Immobilisations corporelles	A1	54 975 427	56 615 978
Immeubles de placement	A2	7 005 004	7 058 445
Droits d'utilisation	A3	1 481 927	475 252
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	81 050 007	63 049 888
Actifs financiers au coût amorti	A5	1 286 254	1 523 666
Titres de participation dans les filiales	A6	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	3 246 327	1 356 514
Actifs non courants		158 860 628	140 040 159
Stocks	A7	146 248 660	161 705 921
Créances clients	A8	129 702 423	120 289 545
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A9	6 921 355	594 852
Autres actifs courants	A10	18 724 516	17 066 460
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	12 248 465	13 822 011
Actifs courants		313 845 419	313 478 789
Total des actifs		472 706 047	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30/06/2023	31/12/2022
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		134 342 607	108 509 930
Résultat de l'exercice		21 771 495	27 330 716
Total des capitaux propres	C1	186 114 102	165 840 646
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	2 962 517	3 407 526
Obligations locatives	P1	1 597 978	559 211
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	320 287	318 478
Provisions pour risques et charges	P3	9 064 339	7 403 270
Autres passifs non courants		552 761	773 865
Passifs non courants		14 497 882	12 462 350
Dettes fournisseurs	P5	156 699 177	191 648 864
Autres passifs courants	P6	12 771 864	8 739 428
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	19 396	18 478
Passif d'impôt courant	P4	4 024 787	8 484 371
Emprunts et dettes financières	P1	96 385 293	64 200 794
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 193 546	2 124 017
Passifs courants		272 094 063	275 215 952
Total passifs		286 591 945	287 678 302
Total des capitaux propres et passifs		472 706 047	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30/06/2023	30/06/2022
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	295 748 283	224 705 444
Coûts des ventes	R-2	(246 916 518)	(178 359 332)
Marge brute		48 831 765	46 346 112
Autres gains	R-3	4 563 450	3 366 091
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(10 184 505)	(9 407 294)
Charges administratives	R-5	(18 441 858)	(12 186 594)
Autres pertes	R-6	(2 635 696)	(5 733 751)
Résultat opérationnel		22 133 156	22 384 564
Produits financiers	R-7	10 364 085	8 854 088
Charges financières	R-8	(3 272 806)	(2 880 421)
Résultat financier net		7 091 279	5 973 667
Résultat avant impôt		29 224 435	28 358 231
Charge d'impôt sur le résultat		(7 452 940)	(8 729 257)
Résultat après impôt des activités poursuivies		21 771 495	19 628 974
Résultat net de la période		21 771 495	19 628 974
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,726</i>	<i>0,654</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,726</i>	<i>0,654</i>
Autres éléments du résultat global			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG		18 000 119	338 447
Ecart actuariel	P2	1 842	4 353
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		18 001 961	342 800
Résultat global de la période		39 773 456	19 971 774
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>1,326</i>	<i>0,666</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>1,326</i>	<i>0,666</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	30/06/2023	30/06/2022
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>		
Résultat avant impôt	29 224 435	28 358 231
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	2 762 821	2 720 940
Indemnité de départ à la retraite	5 604	8 456
Dotations aux provisions	4 383 330	1 483 667
Reprises sur provisions	(4 053 066)	(2 797 178)
Charge d'impôt exigible	(7 452 940)	(8 729 257)
Variation de l'impôt différé	(1 890 847)	44 971
Variation de l'impôt courant	(4 459 584)	4 255 746
Charge financière des obligations locatives	6 479	-
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	69 529	975 542
Moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	65 484	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	15 165 714	(2 835 650)
Variation des créances clients	(8 506 477)	(11 131 800)
Variation des autres actifs courants	(712 869)	(15 229 742)
Variation des dettes fournisseurs	(35 025 369)	24 540 455
Variation des autres passifs	3 811 332	1 802 946
Variation des intérêts courus et non échus	107 755	-
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(6 498 669)	23 467 327
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(920 284)	(1 772 796)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	32 000	-
Décassements provenant des opérations de placement	(6 000 000)	-
Encaissements/Décassements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	(318 328)	(29 397)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(7 206 612)	(1 802 193)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassement sur emprunts	(6 405 849)	(3 074 578)
Encaissements sur emprunts	10 000 000	-
Encaissement (décaissement) sur crédit de gestion et billet à ordre	28 037 584	(2 984 317)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	12 131 735	(25 558 895)
<u>Variation de la trésorerie</u>		
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</i>	<i>13 822 011</i>	<i>13 575 655</i>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</i>	<i>12 248 465</i>	<i>9 681 894</i>

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat global		-	-	342 800	-	342 800
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	19 628 974	19 628 974
Situation 30/06/2022		30 000 000	100 152 107	2 860 154	19 628 974	152 641 235
Situation au 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat global	C1	-	-	18 001 961	-	18 001 961
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	21 771 495	21 771 495
Situation 30/06/2023		30 000 000	107 982 823	26 359 784	21 771 495	186 114 102

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme du premier semestre de l'année 2023, le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de 24% par rapport à la même période de l'année 2022 en passant de 224.705.444 DT à 295.748.283 DT au 30 juin 2023.
- Les investissements réalisés durant le 1er semestre de 2023 se sont élevés à 995.966 DT contre 1.772.796 DT à la même période de l'année 2022.
- Dans le cadre de sa politique d'approvisionnement en stock de véhicules neufs, et pour pouvoir financier les importations du 2ème trimestre de 2023, la société ENNAKL Automobiles a sollicité l'Arab Tunisian Bank pour l'obtention d'un prêt à court terme pour un montant global de 10.000.000 dinars.
- Nomination d'un nouveau directeur général et d'un nouveau Président du Conseil d'Administration à partir du 25 avril 2023.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2023.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

Logiciels	33,33%	Constructions	3,75%
Matériel informatique	33,33%	Showroom	5%
Equipements de bureaux	10% et 15%	Matériels et outillages	10%
Agencements et aménagements	10%	Matériels de transport de fonction	12,50%
Matériels de transport de service	20%		

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple

pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; Ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions

dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La

mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	81 050 007	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 193 546

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 124 017

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours

boursiers pour les sociétés cotées. Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de la société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie

Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement
---------------------	----------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2023	31 décembre 2022
Créances clients	129 702 423	120 289 545
Autres actifs courants (*)	12 000 729	8 640 321
Liquidités et équivalents de liquidités	12 248 465	13 822 011
Prêts au personnel	2 089 817	1 776 301
Dépôts et cautionnements	479 722	449 722
Avances au personnel	87 793	112 980
Total des actifs financiers au coût amorti	156 608 949	145 090 880
Actifs financiers à la JV par les AERG	81 050 007	63 049 888
Total des actifs financiers	237 658 956	208 140 768

*Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	30 juin 2023	31 décembre 2022
Emprunts	99 347 810	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	169 433 608	200 328 292
Total des passifs financiers au coût amorti	268 781 418	267 936 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 193 546	2 124 017
Total des passifs financiers	270 974 964	270 060 629

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2023	31/12/2022	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,369	3,310	(0,0585)	1,7673%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	- 1,7673% par rapport au 31/12/2022	(13 583 694)
EUR/TND	+ 1,7673% par rapport au 31/12/2022	13 583 694

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 37 730 DT.

3.1.2. **Risque de crédit**

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 juin 2023	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	129 702 423	-	4 024 979	133 727 402
Total	129 702 423	-	4 024 979	133 727 402

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Echelle	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	163 433	284 133
B2	Très spéculatif	710 885	-
B3	Très spéculatif	2 819 599	202 755
Caa1	Risque élevé	447 995	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	2 214 868	6 204 408
Non notées	-	771 252	1 359 424

Total**7 128 032****12 199 236**

(*) Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2022	jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	10 549 123	897 370	3 390 066	
Billets à ordre	7 643 712	-	-	-
Effets escomptés et non échus	77 765 192	-	-	-
Total	95 958 027	897 370	3 390 066	-

(*) échéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2023	31 décembre 2022
Emprunts	99 347 810	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers (*)	169 433 608	200 328 292
Liquidités et équivalents de liquidités	(12 248 465)	(13 822 011)
Dettes nettes	256 532 953	254 114 601
Total capitaux propres	186 114 102	165 840 646
Total capital	442 647 055	419 955 247

Gearing ratio

58%

61%

(*) Les produits constatés d'avance sont exclus

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES											
01/01/2022	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	609 848	1 334 509	95 426 485
Acquisitions	108 515	-	331	300 597	981 235	162 214	248 148	719 444	1 264 732	557 904	4 343 120
Cessions	-	-	-	-	(239 041)	-	-	-	-	-	(239 041)
Reclassifications	1 892 413	-	-	(1 582)	-	1 582	-	1 131 938	(1 131 938)	(1 892 413)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	4 709 227	9 648 736	45 779 069	2 246 380	4 895 419	1 731 840	8 485 695	21 291 556	742 642	-	99 530 564
01/01/2023	4 709 227	9 648 736	45 779 068	2 246 380	4 895 419	1 731 840	8 485 695	21 291 556	742 642	-	99 530 563
Acquisitions	205 010	-	-	256 208	-	19 918	907	299 478	214 445	-	995 966
Cessions	-	-	-	-	(285 053)	-	-	-	-	-	(285 053)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30/06/2023	4 914 237	9 648 736	45 779 068	2 502 588	4 610 366	1 751 758	8 486 602	21 591 034	957 087	-	100 241 476

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES											
01/01/2022	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	-	-	(35 716 932)
Dotation de l'exercice	(382 900)	-	(1 777 218)	(252 018)	(545 902)	(120 884)	(635 354)	(1 914 248)	-	-	(5 628 524)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	142 036	-	-	-	-	-	142 036
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	(2 998 062)	-	(13 997 478)	(1 646 126)	(2 236 067)	(1 127 730)	(6 209 024)	(12 988 933)	-	-	(41 203 420)
01/01/2023	(2 998 062)	-	(13 997 478)	(1 646 126)	(2 236 067)	(1 127 730)	(6 209 024)	(12 988 933)	-	-	(41 203 421)
Dotation de l'exercice	(349 744)	-	(1 023 732)	(148 755)	(283 025)	(61 433)	(255 594)	(561 483)	-	-	(2 683 766)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	187 569	-	-	-	-	-	187 569
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/06/2023	(3 347 806)	-	(15 021 210)	(1 794 881)	(2 331 523)	(1 189 163)	(6 464 618)	(13 550 416)	-	-	(43 699 617)
VALEURS NETTES COMPTABLES											
31/12/2022	1 711 165	9 648 736	31 781 591	600 254	2 659 352	604 110	2 276 671	8 302 623	742 642	-	58 327 144
30/06/2023	1 566 431	9 648 736	30 757 858	707 707	2 278 843	562 595	2 021 984	8 040 618	957 087	-	56 541 859

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2023 à 7 005 004 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(187 482)	(134 041)
Immeubles de placement nets	7 005 004	7 058 445

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2023 à 1 481 927 DT contre 475 252 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	31/12/2022
Début de période	590 827	471 045
Acquisition	1 074 545	119 782
Sous-total	1 665 372	590 827
Amortissement début	(115 575)	(47 104)
Amortissement de la période	(67 870)	(68 471)
Sous-total	(183 445)	(115 575)
Total	1 481 927	475 252

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2023 à 81 050 007 DT contre 63 049 888 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Amen Bank	71 395 753	55 049 125
ATL	9 654 254	8 000 763
Total	81 050 007	63 049 888

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2023 à 1 286 254 DT contre 1 523 666 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Prêts au personnel (LT)	1 256 255	1 294 429
Dépôt et cautionnements	479 722	449 722
Sous-total	1 735 977	1 744 151
Provisions sur les cautionnements	(449 723)	(220 485)
Total	1 286 254	1 523 666

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2022 à 8 249 250 DT et n'ont pas connu de variation en 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations (*)	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

(*) Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2023 à 146 248 660 DT contre 161 705 921 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Volkswagen	11 947 733	9 450 431
Audi	21 356 951	30 570 319
Porsche	3 088 101	-
Renault trucks	9 050 340	14 598 654
SEAT	24 010 016	22 865 545
SKODA	18 182 515	14 027 870
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	38 320 876	49 214 671
Volkswagen Utilitaires	9 436 791	12 485 451
Stock PR	7 240 582	5 976 545
Stock VO	4 564 213	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	28 817	12 155
Sous-total	147 441 216	162 606 930
Provision pour dépréciation stocks	(1 192 556)	(901 009)
Total	146 248 660	161 705 921

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Début de période	901 009	329 033
Provision constituée au cours de la période	291 547	571 976
Fin de période	1 192 556	901 009

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2023 à 129 702 423 DT contre 120 289 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Clients leasing	15 875 086	14 211 605
Effets à recevoir	21 134 662	44 175 127
Clients comptes courants	12 895 892	13 639 107
Chèques à l'encaissement	3 861 045	2 180 131
Clients travaux en cours	1 062 844	622 168
Clients douteux	983 389	979 831
Effets et chèques impayés	150 099	130 761
Effets escomptés non échus	77 764 385	49 282 195
Sous-total	133 727 402	125 220 925
Provisions sur les clients	(4 024 979)	(4 931 380)
Total	129 702 423	120 289 545

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Début de période	4 931 380	2 663 069
Provision constituée au cours de la période	-	2 268 311
Reprise sur provision	(906 401)	-
Fin de période	4 024 979	4 931 380

A9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2023 à 6 921 355 DT contre 594 852 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Placements à court terme	6 000 000	-
Avances au personnel	87 793	112 981
Prêts au personnel (CT)	833 562	481 871
Total	6 921 355	594 852

A10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2023 à 18 724 516 DT contre 17 066 460 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs, avances et acomptes	3 583 202	6 433 409
Produits à recevoir	6 805 499	1 793 061
Etats impôts et taxes	2 459 669	6 855 424
Débiteurs divers	5 462 507	3 663 969

Charges constatées d'avance	3 140 585	1 992 730
Sous-total	21 451 462	20 738 593
Provisions sur les autres actifs courants	(2 726 946)	(3 672 133)
Total	18 724 516	17 066 460

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Début de période	3 672 133	1 206 306
Provision constituée au cours de la période	-	2 465 827
Reprise sur provision	(945 187)	-
Fin de période	2 726 946	3 672 133

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2023 à 12 248 465 DT contre 13 822 011 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Banques créditrices	7 128 032	12 199 236
Effets à l'encaissement	1 229 674	295 837
Placements SICAV	2 560 135	-
Caisses	24 385	20 699
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	1 306 239
Total	12 248 465	13 822 011

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2023
Solde au 31 décembre 2022	8 357 823
Gain actuariel	2 877
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	18 000 119
Impôts différés sur les AERG	(1 035)
Solde au 30 juin 2023	26 359 784

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2023 à 100 946 595 DT contre 68 167 532 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux Crédits	30/06/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(445 009)	-	2 962 517
Courant	830 281	(405 848)	445 009	-	869 442
Crédit Amen Bank					
Courant	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-
Crédit à Court Terme ATB					
Courant	-	-	-	10 000 000	10 000 000
ICNE					
ICNE	-	-	-	107 754	107 754
Obligations locatives					
Non-courant	559 211	-	-	1 038 767	1 597 978
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(26 337 112)	-	25 892 506	7 643 712
Effets escomptés et non échus					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	77 764 385	77 764 385
Total courant	64 200 794	(82 025 155)	445 009	113 764 645	96 385 293
Total Non-courant	3 966 737	-	(445 009)	1 038 767	4 560 495

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2023 à 339 683 DT contre 336 952 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	336 956	353 602
Coût des services rendus	10 312	22 142
Charges financières	14 798	33 320
Gain/perte actuarielle (OCI)	(2 877)	(52 133)
Remboursement	(19 506)	(19 975)
Fin de l'exercice	339 683	336 956

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2023 à 9 064 339 DT contre 7 403 270 DT au 31 décembre 2022.

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2023 à 3 246 327 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2023
Provision pour départ à la retraite	122 287
Provision pour litiges	1 514 275
Moins-value sur titres	1 389 389
Pertes de change latentes	301 760
Instruments de couverture	789 676
Contrats de location	58 788
Provisions sur les stocks et cautions	591 220
Total des actifs d'impôts différés	4 767 395
Gains de change latents	(361 613)
Produits à recevoir	(54 757)
Amortissements différés	(1 104 698)
Total des passifs d'impôts différés	(1 521 068)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2023 à 7 452 940 DT et se détaille comme suit :

En DT	2023
Impôt exigible	9 343 787
Impôt différé	(1 890 847)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	7 452 940

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2023
Résultat avant impôt	29 224 435
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôt théorique	11 397 530
Charge d'impôt exigible	9 343 787
Impôt différé	(1 890 847)
Charge d'impôt comptabilisée	7 452 940
Différence	(3 944 590)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	599 642
Produits non imposables	(4 544 232)
Total	(3 944 590)

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	8 484 371
Charge d'impôt exigible de 2023	9 343 787
Paiements d'impôts en 2023	(13 803 371)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2023	4 024 787

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

Mouvements 2023	Solde au 31 décembre 2022	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2023
Provision pour départ à la retraite	121 304	2 018	(1 035)	122 287

Provision pour litiges	672 552	841 723	-	1 514 275
Moins-value sur titres	1 389 389	-	-	1 389 389
Pertes de change latentes	841 480	(539 720)	-	301 760
Gains de change latents	(1 649 690)	1 288 077	-	(361 613)
Produits à recevoir	(32 055)	(22 702)	-	(54 757)
Instruments de couverture	764 646	25 031	-	789 676
Amortissements différés	(1 185 075)	80 376	-	(1 104 699)
Provisions sur les stocks et cautions	403 738	187 482	-	591 220
Contrats de location	30 225	28 563	-	58 788
Total	1 356 514	1 890 848	(1 035)	3 246 327

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2023 à 156 699 177 DT contre 191 648 864 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	152 452 012	184 795 667
Fournisseurs locaux	3 854 538	6 501 965
Fournisseurs, retenues de garantie	259 383	293 670
Fournisseurs d'immobilisations	133 244	57 562
Total	156 699 177	191 648 864

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2023 à 12 771 864 DT contre 8 739 428 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	31/12/2022
Charges à payer	3 639 375	4 606 496
CNSS	1 734 468	1 643 595
Etats impôts et taxes	5 688 065	1 808 168
Provisions pour congés payés	728 269	493 895
Assurance groupe	592 984	32 039
Débours sur cartes grises	86 843	71 003
Produits constatés d'avances	37 433	60 000
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Créditeurs divers	260 427	20 232
Total	12 771 864	8 739 428

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2023 à 2 193 546 DT contre 2 124 017 DT au 31 décembre 2022.

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2023 à 295 748 283 DT contre 224 705 444 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
---------------------	-------------------	-------------------

Ventes de véhicules neufs	276 822 790	211 177 953
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	11 270 141	7 996 802
Ventes de véhicules utilisés	5 755 075	3 952 380
Ventes de travaux atelier	1 432 944	1 453 122
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	467 333	97 968
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	-	18 871
Ventes de carburants	-	8 348
Total	295 748 283	224 705 444

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2023 à 246 916 518 DT contre 178 359 332 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Coût des pièces de rechange vendues	16 141 819	7 504 688
Coût des véhicules d'occasion vendus	5 673 140	3 880 605
Coût des véhicules neufs vendus	222 311 361	165 696 211
Achats atelier	117 673	100 891
Achats de lubrifiants	-	277 344
Achats des accessoires	-	52 995
Charge personnel direct	2 566 664	755 175
Travaux extérieurs	105 861	91 423
Total	246 916 518	178 359 332

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2023 à 4 563 450 DT contre 3 366 091 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Reprise sur les provisions pour risques et charges	2 039 301	2 640 331
Produits non récurrents	48 644	42 035
Location	363 000	349 458
Ristournes TFP	29 271	174 119
Profits sur cessions d'immobilisations	17 665	-
Reprise de provisions sur cautions	-	156 847
Reprise de Provisions sur créances	2 013 765	-
Autres services	51 804	3 301
Total	4 563 450	3 366 091

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2023 à 10 184 505 DT contre 9 407 294 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Charge de personnel	6 771 571	6 070 485
Autres frais sur ventes	2 285 463	1 641 263
Publicité et insertion	255 749	840 715
Frais de déplacements	604 787	429 883
Location diverses	99 335	162 968

Cadeaux, réceptions et restaurations	42 799	111 503
Honoraires	65 445	55 303
Consommable	46 867	83 117
Impôts et taxes	12 489	12 057
Total	10 184 505	9 407 294

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2023 à 18 441 858 DT contre 12 186 594 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Charge de personnel	4 641 152	3 684 141
Dotations aux amortissements	2 762 821	2 720 940
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 700 370	-
Frais bancaires	2 334 579	2 144 501
Impôts et taxes	1 024 862	681 105
Honoraires	987 346	870 725
Energie	494 641	450 518
Abonnement	1 211 484	468 822
Entretien et réparation	542 549	381 091
Gardiennage	259 613	310 147
Assurance	221 919	232 592
Vêtements de travail	89 193	89 257
Fournitures de bureaux	78 151	82 435
Dons et subventions	15 000	28 100
Frais de formation	78 178	42 040
Autres frais sur ventes	-	180
Total	18 441 858	12 186 594

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2023 à 2 635 696 DT contre 5 733 751 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Dotations aux provisions sur créances	162 176	1 483 667
Pertes liées aux contrôles fiscaux	-	2 944 764
Dotations aux provisions sur cautions	229 237	-
Dotations aux provisions sur stocks VN	291 547	-
Autres pertes	75 858	1 162 897
Pénalités de retard	1 793 729	142 423
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	83 149	-
Total	2 635 696	5 733 751

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2023 à 10 364 085 DT contre 8 854 088 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Dividendes reçus	10 020 793	8 661 216
Intérêts créditeurs	139 652	79 149
Intérêts sur prêts au personnel	187 222	113 723
Produits nets sur placements	16 418	-
Total	10 364 085	8 854 088

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2023 à 3 272 806 DT contre 2 880 421 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Intérêts sur comptes courants	3 613	9 803
Intérêts sur crédit bancaire	575 513	828 432
Agios sur les effets escomptés	2 454 502	1 024 794
Pertes sur instruments de couverture	69 529	975 542
Indemnité de départ à la retraite	14 798	16 660
Obligations locatives	154 851	25 190
Total	3 272 806	2 880 421

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2023	30/06/2022
Achats consommés	244 086 511	177 236 419
Charges de personnel	13 979 387	10 509 801
Autres charges d'exploitation	12 966 528	13 736 144
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 146 151	4 204 607
Total	278 178 577	205 686 971

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2023

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2023 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	28 000 000 EUR
ATB	6 000 000 EUR
BIAT	17 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	63 000 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2023
Caution admission temporaire	4 752 232
Caution de douane	1 000 000
Caution de retenue de garantie	1 217 099

Cautio n définitive	383 890
Cautio n provisoire	123 400
Autres	21 760
Total	7 498 381

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2023
Cautio n Admission temporaire	2 699 000
Cautio n de retenue de garantie	691 346
Cautio n définitive	743 297
Cautio n provisoire	-
Obligations cautionnées	7 453 219
Cautio n de douane	2 000 000
Total	13 586 862

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2023
Cautio n définitive	18 603
Cautio n de retenue de garantie	29 260
Total	47 863

3) Effets remis à l'escompte non échus :

Les effets escomptés non échus au 30 juin 2023 s'élèvent à 77.765.192 DT.

E. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2023 se présentent comme suit :

1) Location d'un centre de logistique à la société Car Gros

La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10.000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2023 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 300 000 DT HT.

2) Charges communes 2023 ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 666 628 DT HT au titre de prestations de services à fin juin 2023.

3) Achats et ventes ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros et opérations diverses

- La société Car Gros a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 10 064 486 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par Car Gros sur le résultat de l'exercice 2022 est de 4 999 750 DT.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 4 078 DT HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 2 602 800 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

4) Opérations réalisées avec la filiale STLV

- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 105 992 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 113 137 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 26 278 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 3 409 978 DT en hors taxes net des remises.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30/06/2023 s'élève à 27.000 DT HT.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 101 073 DT HT au titre des honoraires.

5) Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2023, des frais d'assurance s'élevant à 1 264 229 dinars.

6) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2023 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	120 411	57 872	200 616	223 616	238 316

* Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

** Nomination d'un nouveau DG M. Anouar Ben Ammar à la suite de la décision de l'AGO du 25 avril 2023.

7) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2023 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 15 000 DT.

8) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre du premier semestre 2023, la charge s'élève à 70 000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2023.

9) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

10) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank :

En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

Date : 07/11/2022

Principal : 16.000.000 dinars

Mode de paiement : 4 mois

Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT au cours de 2023. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

11) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2023 à hauteur de 405 849 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 189 223 DT au 30 juin 2023.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2023

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2023 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 526 503 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 394 682 DT ;
- « PGH » : 305 923 DT ;
- « EL MAZRAA » : 82 300 DT ;
- « PARENIN » : 1 451 394 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 15 223 DT ; et
- « AMEN BANK » : 1 789 847 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2023 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2023 pour un montant total de 43 492 237 DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2023 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2023 pour un montant total de 23 614 850 DT TTC.

15) Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2023, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 643 712 DT.

16) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% (L'encours au 30 juin 2023 s'élève à 2 000 000 DT) ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois (L'encours au 30 juin 2023 s'élève à 2 699 000 DT) ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2023 s'élève à 7 453 219 DT) ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2023 s'élève à 743 297 DT) ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2023 s'élève à 691 346 DT) ;

- Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours au 30 juin 2023 s'élève à 28 000 000 Euros.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2023
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 26 septembre 2023

Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129- 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2023, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de 472.706.047 DT, un total des capitaux propres de 186.114.102 DT y compris le résultat bénéficiaire s'élevant à 21.771.495 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F.**

Expert-Partners

**Mohamed Lassaad BORJI
Partner**

**Salah MEZIOU
Managing Partner**